



Conseil du développement industriel
Quarante-neuvième session
Vienne, 12-15 juillet 2021

Comité des programmes et des budgets
Trente-septième session
Vienne, 26-28 mai 2021
Point 15 de l'ordre du jour provisoire
**Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie
de COVID-19**

Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID19

Rapport du Directeur général

Le présent rapport donne des informations sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le développement industriel et présente les mesures prises par l'ONUDI pour répondre à cette crise et à ses conséquences socioéconomiques.

I. Rappel

1. Un an après que l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie, le monde se trouve toujours en prise à une situation d'urgence en matière de santé publique et à la crise économique qui en découle. En janvier 2021, le nombre de décès attribués à la COVID-19 s'élevait à deux millions, ce qui en fait l'une des pandémies les plus meurtrières de l'histoire moderne.
2. La pandémie a détruit les activités économiques partout dans le monde, entraînant une baisse de la production, des dépenses, de l'emploi et de la croissance économique globale, pour finalement déboucher sur la plus grave récession que l'on ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale.
3. Si le secteur manufacturier accusait déjà un ralentissement en 2019, la pandémie a eu des conséquences majeures sur le secteur industriel. Selon les estimations de l'ONUDI, la production manufacturière a chuté de 8,4 % en 2020, et la part mondiale, dans le produit intérieur brut total, de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier est passée de 16,5 % en 2019 à 15,9 % en 2020¹.

¹ ONUDI (2020), *World Manufacturing Production - Statistiques trimestrielles pour le troisième trimestre 2020*, ONUDI (Vienne).

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



4. La pandémie a également eu un impact immédiat et fort sur le commerce international. Les premiers signes de ralentissement sont apparus en janvier 2020, la plupart des grandes économies ayant enregistré des tendances négatives. La plus forte baisse s'est produite au deuxième trimestre de 2020, avec une chute de plus de 20 % du commerce mondial de marchandises par rapport au deuxième trimestre de 2019. Au second semestre de 2020, les tendances du commerce ont été nettement meilleures, bien que toujours pas positives².

5. En avril 2020 déjà, les mesures de confinement et les fermetures de lieux de travail avaient concerné près de 2,7 milliards de travailleurs, soit environ 81 % de la main-d'œuvre mondiale. L'Organisation internationale du Travail estime que les pertes d'heures de travail en 2020 ont été quatre fois plus importantes environ que pendant la crise financière mondiale de 2019³. Malgré une certaine amélioration au second semestre de 2020, les taux de chômage sont restés dans la plupart des pays bien supérieurs à ceux d'avant la crise.

6. Selon l'Organisation des Nations Unies, les pertes d'emplois et de revenus ont précipité quelque 131 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté en 2020, dont beaucoup de femmes, d'enfants, de travailleurs et de travailleuses du secteur informel et de personnes appartenant à des groupes marginalisés. Les femmes ont été particulièrement touchées par la pandémie, car elles représentent plus de 50 % de la main-d'œuvre dans les secteurs de services à forte intensité de main-d'œuvre où il n'est souvent pas possible de travailler à distance⁴.

7. Au-delà de ces changements sur le court terme, la crise liée à la COVID-19 est susceptible d'avoir des conséquences majeures sur le long terme. Bien que l'activité économique mondiale soit repartie à la hausse, il est peu probable qu'elle retrouve un niveau normal dans un avenir proche. Parmi les grands bouleversements résultant de la pandémie, on peut citer l'accélération de la numérisation et de l'automatisation, le passage à la quatrième révolution industrielle, et les conséquences pour les marchés du travail et la productivité.

8. Les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 peuvent être durables et graves, sauf si on apporte des réponses politiques globales propices à une reprise robuste et pérenne. Ces réponses devraient consister en des investissements intelligents dans la résilience économique, sociétale et climatique, la revitalisation du commerce mondial, l'évitement des politiques d'austérité prématurées et la lutte contre le creusement des inégalités.

9. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est gravement compromise par la crise liée à la COVID-19 et rien ne pourra se faire sans la volonté politique des États Membres d'engager le monde sur la voie de la reprise.

10. Les mesures de relance, d'un montant estimé à 12 700 milliards de dollars en 2020³, ont permis d'éviter un effondrement complet de l'économie mondiale mais elles pèseront sur les générations futures, à moins qu'une part importante ne soit orientée vers des investissements productifs et durables qui stimulent la croissance économique et renforcent la résilience face aux chocs économiques, sociaux et climatiques à venir.

11. La baisse des investissements étrangers directs, des envois de fonds, des exportations et des revenus devra être compensée par une augmentation de l'aide publique au développement. Les États Membres, la communauté des donateurs et les institutions financières devront élaborer un modèle de relèvement réaliste tenant compte de la nécessité d'un financement adapté sur le plan quantitatif et qualitatif.

² CNUCED (2021), *Key statistics and trends in international trade 2020 - Trade trends under the COVID-19 pandemic*, CNUCED, Genève, 18 janvier 2021.

³ OIT (2021), *Observatoire de l'OIT : la COVID-19 et le monde du travail. Septième édition*, OIT, Genève.

⁴ DESA (2021), *World Economic Situation and Prospects: February 2021, Briefing n° 146*, Nations Unies, New York.

12. Le développement industriel inclusif et durable restera une priorité de premier plan pour permettre la reprise économique et bâtir un monde de demain plus inclusif, durable et résilient.

II. Mesures prises par le système des Nations Unies

13. Comme il est indiqué précédemment, la réponse de l'ONUDI à la crise s'inscrit dans le cadre de la Riposte globale du système des Nations Unies face à la COVID-19, lancée et dirigée par le Secrétaire général.

14. Le *Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19*, en particulier, guide les actions du système des Nations Unies en vue de favoriser la reprise socioéconomique.

15. La riposte commune du système des Nations Unies est préparée et mise en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies et leurs entités membres, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies. Elle s'appuie sur les compétences spécialisées des entités du système des Nations Unies pour le développement unies dans l'action.

16. Chaque équipe de pays des Nations Unies élabore la riposte commune au niveau du pays et celle-ci fait l'objet d'un « plan de riposte socioéconomique ». Au moment de l'établissement du présent rapport, 121 équipes de pays des Nations Unies avaient finalisé leur plan de riposte socioéconomique national.

III. Appui de l'ONUDI aux États Membres

17. Comme indiqué dans la section III du document [IDB.48/11-PBC.36/11](#), le dispositif de l'ONUDI, intitulé *Responding to the crisis: building a better future* (Faire face à la crise : bâtir un monde meilleur pour demain), qui est aligné sur le cadre des Nations Unies, décrit la stratégie de l'ONUDI pour les 12 à 18 mois suivant sa publication en mai 2020.

18. L'assistance est fournie dans le cadre du mandat de l'ONUDI et au titre des quatre fonctions essentielles de l'Organisation, à savoir : coopération technique, analyse des politiques et conseils, élaboration de normes, et mobilisation et partenariats.

19. Le dispositif propose trois modules intégrés pour aider les États Membres à engager leur redressement socioéconomique de manière globale :

i) Le module « Prepare and contain » (Se préparer à la crise et l'enrayer), qui vise à aider les pays à se préparer à la crise sanitaire et à enrayer ses conséquences économiques ;

ii) Le module « Respond and adapt » (Réagir et s'adapter), qui vise à aider les pays à adapter leur secteur productif, y compris les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), pour lui permettre de réagir à la crise, par le recours à des solutions inclusives et durables et la gestion des déchets médicaux ; et

iii) Le module « Recover and transform » (Se relever et se transformer), qui vise à aider les pays à se relever de la crise et à rendre leurs économies inclusives, résilientes et viables sur le plan environnemental.

20. Comme indiqué le plus récemment en novembre 2020, dans le document IDB.48/CRP.5, l'ONUDI a lancé dès le début de février 2020 des activités spécifiques destinées à répondre d'urgence à la crise de la COVID-19, en plus de la mise en œuvre des programmes et projets en cours et prévus.

21. L'appui de l'ONUDI pour faire face à la crise de la COVID-19 comprend les groupes d'activités suivants :

- i) Suivre, analyser la situation et échanger des informations, notamment sous forme d'articles, d'analyses et d'articles d'opinion sur les conséquences de la COVID-19 et les moyens de l'atténuer, ainsi que de statistiques opportunes et détaillées sur les conséquences de la COVID-19 aux niveaux national et industriel⁵ ;
- ii) Recenser les entreprises manufacturières ;
- iii) Lancer un appel mondial aux idées et aux technologies innovantes ;
- iv) Lancer le programme de redressement industriel au temps de la COVID-19 ;
- v) Donner des conseils pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, notamment sur la continuité et la reprise des activités ;
- vi) Partager des connaissances dans le cadre de conférences, de webinaires et de formations en ligne ;
- vii) Aider les interventions d'urgence, y compris le soutien aux gouvernements pour l'achat de fournitures essentielles ;
- viii) Harmoniser les normes de qualité pour les désinfectants pour les mains, les masques médicaux, les autres équipements de protection individuelle (EPI) et les ventilateurs pulmonaires ;
- ix) Redynamiser l'industrie manufacturière légère en la réaffectant à la production d'EPI ;
- x) Appuyer la production et les essais d'EPI, de dispositifs médicaux, etc., au niveau local ;
- xi) Renforcer les capacités des microentreprises, des petites et moyennes entreprises (PME) et des entrepreneurs en matière de sécurité sur le lieu de travail, afin de contenir les conséquences économiques et de favoriser l'adaptation à la crise ;
- xii) Gérer les déchets médicaux et éliminer les déchets médicaux dangereux ; et
- xiii) Reconstruire en mieux : soutenir une reprise économique en vue de constituer des économies inclusives, résilientes et écologiquement durables.

22. L'ONUDI poursuivra ses efforts afin de faire face à la crise et de construire un avenir meilleur, à la fois en contribuant aux efforts conjoints des équipes de pays des Nations Unies, en apportant son expertise en tant qu'organisation du système des Nations Unies spécialisée dans le développement industriel et en mettant en œuvre ses programmes et projets. Une mise à jour du dispositif de l'ONUDI *Responding to the crisis: building a better future* (Faire face à la crise : bâtir un monde meilleur pour demain) au second semestre 2021 définira l'offre de services de l'ONUDI pour la période qui suivra la fin immédiate de la crise sanitaire.

23. Par la mise en œuvre de son mandat tendant à faire advenir un développement industriel inclusif et durable, l'ONUDI participe à la réponse socioéconomique, à la relance économique et à la construction d'un avenir plus durable.

IV. Mesure à prendre par le Comité

24. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.

⁵ Voir le [site Web de l'ONUDI](#).